

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 3566

présenté par
M. Midy

à l’amendement n° 3543 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE 8 TER

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l’article 40 de la Constitution.